





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2018-284**

Séance publique du

11 juin 2018

**Présidence de Gérard BRAMOULLÉ
Adjoint au Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20180611- lmc1134758-DE-1-1
Date de signature : 13/06/2018
Date de réception : mercredi 13 juin 2018
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : MODALITÉS DE REMBOURSEMENT DE FRAIS LIÉS A L'EXÉCUTION DE DEUX
MANDATS SPÉCIAUX**

Le 11 juin 2018 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 05/06/2018, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Patricia BORRICAND à Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Jacques BOUDON à Madame Danièle BRUNET, Monsieur Jean-Pierre BOUVET à Madame Reine MERGER, Monsieur Sylvain DIJON à Monsieur Jean-Marc PERRIN, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Ravi ANDRE, Monsieur Gilles DONATINI à Eric CHEVALIER, Monsieur Alexandre GALLESSE à Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Claude MAINA à Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Irène MALAUZAT à Monsieur Francis TAULAN, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Coralie JAUSSAUD.
Secrétaire : Jean BOULHOL

Madame Karima ZERKANI-RAYNAL donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Culture Patrimoine Musées et
Attractivité
Direction Attractivité et Coopération
Internationale

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 JUIN 2018

Nomenclature : 9.1

Autres domaines de compétences des communes

RAPPORTEUR : Madame Karima ZERKANI-RAYNAL

**Politique Publique : 09-DEVELOPPEMENT DU TOURISME ET RAYONNEMENT
INTERNATIONAL**

OBJET : MODALITÉS DE REMBOURSEMENT DE FRAIS LIÉS A L'EXÉCUTION DE DEUX
MANDATS SPÉCIAUX- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La Ville d'Aix-en-Provence a souhaité formaliser les enjeux et les objectifs de son action internationale en établissant et en faisant adopter par le conseil municipal une stratégie internationale pour la période 2016-2020.

Cette stratégie réaffirme l'appui sur 15 villes partenaires et définit deux axes moteurs de l'action:

- 1-L'attractivité et le rayonnement du territoire par la valorisation de ses spécificités,
- 2-L'ouverture du territoire vers l'extérieur, permettant aux acteurs locaux de se projeter à l'international dans une logique de professionnalisation et de développement du territoire.

Le conseil municipal a souhaité donner mandat spécial à Madame Karima ZERKANI RAYNAL, Adjoint au Maire d'Aix en Provence, pour représenter la Ville d'Aix-en-Provence lors du déplacement au Liban qui se déroulera du 23 au 29 juin 2018.

Le déplacement se fera en avion et la prise en charge du billet d'avion se fera par paiement direct de la Ville d'Aix-en-Provence.

Le remboursement des frais de repas et de nuitées éventuels se fera sur la base forfaitaire de 154 euros, par jour sur place selon le barème défini par le ministère des Finances pour les déplacements temporaires des personnels civils de l'État. Une attestation sur l'honneur certifiera la réalité des dépenses engagées.

Le remboursement des frais divers supplémentaires - interprétariat, télécommunications, taxis, internet, parking, invitation de partenaires - contractés dans le cadre de l'exécution du mandat spécial par Madame ZERKANI RAYNAL se fera sur présentation d'un état de frais détaillé et nominatif et des justificatifs de dépenses.

Le conseil municipal a souhaité donner mandat spécial à Madame Karima ZERKANI RAYNAL, Adjoint au Maire d'Aix en Provence, pour représenter la Ville d'Aix-en-Provence lors du déplacement au Japon qui se déroulera du 6 au 14 octobre 2018.

Le déplacement se fera en avion et la prise en charge du billet d'avion se fera par paiement direct de la Ville d'Aix-en-Provence.

Le remboursement des frais de repas et de nuitées éventuels se fera sur la base forfaitaire de 196 euros, par jour sur place selon le barème défini par le ministère des Finances pour les déplacements temporaires des personnels civils de l'État. Une attestation sur l'honneur certifiera la réalité des dépenses engagées.

Le remboursement des frais divers supplémentaires - interprétariat, télécommunications, taxis, internet, parking, invitation de partenaires - contractés dans le cadre de l'exécution du mandat spécial par Madame ZERKANI RAYNAL se fera sur présentation d'un état de frais détaillé et nominatif et des justificatifs de dépenses.

Une attestation sur l'honneur certifiera la réalité des dépenses engagées.

En conséquence, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** ces modalités de remboursement de frais.
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les documents relatifs à la mise en œuvre de cette décision

DL.2018-284 - MODALITÉS DE REMBOURSEMENT DE FRAIS LIÉS A L'EXÉCUTION DE DEUX MANDATS SPÉCIAUX-

Présents et représentés	: 52
Présents	: 42
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 52
Pour	: 52
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Gérard BRAMOULLÉ, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»